



# La lettre des Amis du Patrimoine Rennais

## Mars - Avril 2018

### EDITORIAL

**Cher(e)s Ami(e)s du Patrimoine Rennais,**

Il est encore temps de se mobiliser pour éviter la disparition de tous les bâtiments et espaces végétalisés privés, antérieurs aux années 1950, situés dans la périphérie immédiate ou plus lointaine du centre-ville de Rennes, en principe protégé par l'Etat des agressions au patrimoine local remarquable (***Souhaitons ardemment que le remplacement de la couverture traditionnelle de l'ancienne BPO, nouvel hôtel de la Trinité de la place des Lices par un "promontoire tout vitré incongru" ne soit qu'un mauvais exemple exceptionnel de ce qu'il ne faut pas faire.***)

Quelques motifs d'espoir :

– Une prise de conscience soudaine des Édiles Rennais qui se rendent compte que s'ils veulent attirer des congressistes, retenir des touristes, plaire aux Rennais pour rester en place, ils doivent préserver les traces de l'Histoire de la Cité. Les décideurs ont aussi des obligations légales nouvelles pour la prise en compte des surfaces végétalisées et de certains ensembles considérés comme négligeables, il n'y a pas si longtemps.

Des entrepreneurs, des architectes, (guère encore des promoteurs), regardent le patrimoine ancien avec une attention plus respectueuse et parfois une envie de le réhabiliter pour en faire des lieux rénovés d'habitations modernes au top, des locaux de travail plus conviviaux que les hangars ou cases d'immeubles à activités, des lieux de culture et de divertissement originaux et attractifs par leur beauté architecturale et leur histoire passée.

**Ces raisons d'y croire ont ravivé la flamme des administrateurs de l'Association après l'Assemblée Générale annuelle du 17 février 2018 qui, comme à l'accoutumée, a réuni plus de 50 adhérents.**

**Les orientations privilégiées pour le nouvel exercice sont les suivantes :**

**En priorité absolue :**

- Continuer de suivre très attentivement jusqu'au terme à fin 2019 le cheminement des travaux préparatoires à la révision du PLU et à l'adoption du PLUI et être très opérationnels au moment de l'enquête publique entre le 1<sup>o</sup> juin et fin juillet 2018.
- Obtenir l'aboutissement positif de la demande de protection (inscription ou classement) au titre des Monuments Historiques du poste d'aiguillage central et du meuble à billes en gare de Rennes.

### **A moyen terme :**

- Organiser un événement pour "Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins" le dimanche 17 juin 2018. **Thème de l'année** : "L'Animal et l'Homme"
- Contribuer avec d'autres acteurs à la réalisation d'expositions :
  - Sur l'histoire du lieu d'activités professionnelles près des moulins de Rennes – rue Duhamel.
  - Sur l'Hier, Aujourd'hui et Demain du quartier Gare. (Côté Nord >Quartier Centre – Côté Sud>Quartier Sud Gare).

### **De manière permanente :**

- Maintenir les adhérent(e)s en attention permanente aux actions et évolutions de l'Association. (Lettre bimestrielle et si possible, réunions et événements intermédiaires aux AG)
- Pérenniser la veille patrimoniale. Observer les atteintes aux bâtiments et ensembles immobiliers et paysagers enregistrés comme remarquables dans la liste annexe du PLU et réagir en conséquence. Accompagner éventuellement les recours des propriétaires, riverains, pétitionnaires divers.
- Reconnaître les actions de restauration et de valorisation du patrimoine avec concrétisation par "Le Prix Galette" annuel.

**Ne nous résignons pas, même "si se faire entendre" est bien difficile (voir article "Concertation") ne pensons pas que la lutte du pot de terre contre le pot de fer est perdue d'avance, obstinons-nous à croire que notre action ne sert pas à rien !!!**

Avec ma meilleure considération.

Le Président : Michel COIGNARD

## 1 - Concertation, ... concertation ?

Depuis le nouveau mandat de l'équipe municipale, les Amis du Patrimoine Rennais ont joué le jeu et ont souhaité tenir une place d'interlocuteur constructif en établissant une relation de respect et de confiance avec les différents acteurs des institutions locales.

Nous avons probablement été les plus ardents utilisateurs de la « charte de la démocratie locale ».

Les premiers, nous avons utilisé le dispositif d'interpellation du Conseil Municipal pour le questionner sur sa gestion du patrimoine à Rennes, devant toutes les destructions constatées.

Nous nous sommes investis dans :

- les conseils de quartier
- les ateliers mis en place pour la révision du PLU
- les réunions publiques pour toujours nous tenir informés
- les groupes projet comme le lavoir de Chézy, la place Hoche, la place Saint-Germain, l'Hôtel Dieu, Les Prairies Saint Martin etc.
- le conseil local du patrimoine en étant souvent force de proposition.

### Tout cela pour quel résultat ?

**Notons d'abord les points positifs** : la Ville pose de bonnes questions, énonce de bons principes, les personnels de Rennes Métropole qui mettent en œuvre ces groupes sont respectueux et compétents.

**Où s'arrête la démarche ?** On nous invite, on nous écoute...et cela s'arrête là !

Dans le meilleur des cas, on nous présente le résultat obtenu. Il n'y a en général qu'une seule proposition (une dernière réunion pourrait permettre de choisir entre 2 ou 3 projets).

On peut donc regretter que plusieurs principes pourtant énoncés dans la charte de la démocratie locale ne soient pas respectés :

1. Les explications des pourquoi et comment ainsi que des processus de décision ne sont pas **transparents**. On a souvent l'impression que le projet était en réalité déjà décidé.
2. Les citoyens ne sont pas **égaux** ; selon le temps dont ils disposent, leur profession, leur niveau de connaissance et de compétence, leur lien avec le pouvoir en place, ils n'ont pas du tout la même influence !

Pourtant, Mme Appéré comme Mr Sémeril sont toujours prompts à citer notre association selon les enjeux et le message à faire passer, quitte à déformer nos propos, tout en brandissant des idées généralistes pour cacher une réalité plus complexe. En effet, nous ne sommes pas égaux ; nous n'avons pas de tribune, nous n'avons pas de salaire, nous n'avons pas de contrat ou d'intérêts personnels (à être élu par exemple).

Sans toujours connaître nos options politiques, nous savons qu'elles sont variées, et nous en sommes heureux. Notre implication est désintéressée et passionnée. Mais, réalistes, nous cherchons toujours le meilleur compromis possible. Notre seule idéologie est celle du patrimoine, c'est-à-dire de la mémoire et de l'identité de notre ville, de la qualité de vie dans les espaces publics créés entre les bâtiments, du partage de cet héritage pour le bénéfice de tous.

À cette heure, alors qu'il est écrit et que certains acteurs extérieurs en ont eu connaissance, nous n'avons pas reçu le règlement du futur PLU pour lecture avant l'enquête publique. Nous qui sommes cités comme partenaires quand on parle de patrimoine, nous qui nous engageons, nous qui travaillons gratuitement pour « participer » à la construction d'une ville qui n'oublierait pas son histoire et saurait la transmettre « en intelligence », nous n'avons eu ni réponse à nos multiples courriers, ni communication de ce PLU ou de son annexe des bâtiments « étoilés », jugés intéressants à titre patrimonial. L'enquête publique va se tenir en juin. Connaissez-vous le volume d'un PLU ? Avez-vous une idée du temps qu'il faut pour le relire sérieusement et, tout en allant sur le terrain, en sortir les incohérences, les lacunes ou les satisfactions ? Pensez-vous que notre association aux membres actifs trop peu nombreux, va pouvoir faire face ? Est-ce donc cela la « concertation » ?

### **Concertation : mais de quoi nous plaignons-nous ?**

C'était écrit en page 7 de la charte de la démocratie locale où sont définis les différents niveaux de participation.

« La concertation : travail et réflexion collective, autour d'un projet, d'une problématique ou d'un objectif soumis aux habitants. La Ville pose le cadre mais il s'agit de parvenir collectivement à une proposition pertinente et viable qui ne signifie pas la recherche à tout prix du consensus. »

Et de préciser « dans le cadre de l'aménagement d'une place, les habitants et l'ensemble des acteurs concernés peuvent être sollicités pour participer à des groupes de travail et contribuer à l'élaboration des différents scénarios ».

*Nb : nous avons plus d'exemples ou le groupe n'a pas de choix. On lui présente un seul scénario, et « on ne peut pas faire autrement » ....*

Il est évident que notre système démocratique vit sur la représentation. Les élus sont légitimés par le vote des habitants ; la volonté des citoyens s'exprime à travers des représentants qui incarnent la volonté générale, votent les projets locaux, définissent les règles d'urbanisme, etc...

**Pourquoi donc s'étonner alors de ne pas être entendu.** Quelle est notre légitimité ?

**Les promesses que l'on nous a faites.** Après l'expression dans les urnes d'une défiance vis-à-vis du personnel politique traditionnel et de sa façon de faire une politique opaque, l'idée de « démocratie participative » a fleuri un peu partout. C'est un concept dangereux car difficile à mettre en place ; il crée beaucoup d'attentes et d'espérances et donc... beaucoup de déception.

On pourrait accorder le bénéfice du doute aux acteurs de ces dispositifs quant à leur sincérité mais alors pourquoi le cinquième principe de la charte de la démocratie locale « l'amélioration continue » est-il si mal appliqué ? A-t-on entendu parler de « point à mi-mandat sur la réalité de la fabrique citoyenne » ?

Il ne s'agit pas seulement de réunions publiques dans lesquelles le trop grand nombre de participants interdit tout vrai débat mais d'échanges d'idées et de méthode réellement constructifs entre des citoyens engagés par rapport à l'urbanisme et la sauvegarde du patrimoine. Pour autant « des Ateliers ad hoc » comme ce fut le cas pour l'examen du projet d'abattage des arbres de l'avenue Janvier peuvent aboutir à l'exécution du plan initial à peine modifié, tel que voulu par les élus.

Le « budget participatif » doit aussi être amélioré. Où sont les enquêtes ? Où sont les dates de réunions ? Comment peut-on améliorer cela ? Les suites brumeuses, sans explicitation convaincante de la « Renaissance du Lavoir de Chézy » sont une démonstration flagrante des lacunes de l'opération. Le seul résultat actuel est la disparition à tout jamais du vrai Lavoir de Chézy.

**C'est un bon début de proposer aux gens de s'exprimer. C'est mieux quand on les écoute vraiment et que l'on prend en compte leurs demandes. On peut, après cela, communiquer sur « une exemplarité de démocratie participative » mais on ne peut pas interdire le mécontentement de ceux qui ont vraiment joué le jeu.**

## 2- Parmi les préoccupations les plus importantes des APR

### ❖ DES DECISIONS CONTESTEES – DES CONCERTATIONS DE FACADE A POSTERIORI

#### ✚ **ABATTAGE DES ARBRES DE L'AVENUE JANVIER : tous côté Est – 1 sur 2 côté Ouest**



On avait pu croire que certaines remarques, émises au cours des ateliers de réflexion de fin 2017 et début 2018, seraient prises en compte pour que soit conservée une partie des arbres du côté Est.

Il n'en est rien ! C'est une fin de non-recevoir ! C'est une application quasi intégrale du projet annoncé par la municipalité au printemps 2017 et contesté par une pétition des "Citoyens affranchis" ayant rassemblé plus de 10000 signatures.

#### ✚ **GRILLES LATERALES DE REPUBLIQUE**



En plus de la pose des grilles latérales en février 2018, d'importants travaux sont envisagés ces prochaines années. Les Amis du Patrimoine Rennais sont aux aguets plus que jamais...

Le palais du Commerce est un bâtiment précieux non conçu pour devenir un hyper marché. Emblématique, point de repère central pour tous les Rennais.

C'est un passage solennel et salutaire entre le Nord historique et le Sud plus récent. Ils ne laisseront pas y faire n'importe quoi et soutiendront l'Architecte des Bâtiments de France dans toutes ses initiatives de protection de ce merveilleux édifice.

### **✚ PRAIRIES SAINT MARTIN : Tout sauf le parc urbain naturel annoncé !**



Les travaux ont commencé en juin 2017. Des terrassements pendant environ 6 mois ont complètement changé le paysage. Les chemins et les rues utilisés par les engins de chantier sont des bourbiers. C'est un projet ambitieux qui est exécuté conformément au projet initial, pas de modification ni de discussion envisageable.

Actuellement, c'est la phase de plantation des arbres, après de nouveaux abattages, cette première tranche de travaux devrait se terminer fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Quelques parcelles devraient être réattribuées pour des jardins potagers dans la partie non inondable.

La ville poursuit les démarches pour des expropriations, sans proposer de solution pour 4 maisons où vivent 7 personnes. Lors d'une réunion du mardi 9 janvier 2018, Madame Roux, chef de projet de la Ville de Rennes a laissé entendre que si une association voulait s'en occuper, il y aurait une possibilité de tenter une réhabilitation des plessages (sur cette technique voir par exemple [http://www.haiesvives.org/html/plessage\\_des\\_haies.htm](http://www.haiesvives.org/html/plessage_des_haies.htm).)



## ❖ DES ENQUETES PUBLIQUES A VENIR :

- ✚ Révision du Plan Local d'Urbanisme
- ✚ Enquête publique entre le 01 juin et fin juillet – Hôtel de Rennes Métropole



La Ville est toute chamboulée...

Si vous ne les avez pas vus depuis quelques années, certains quartiers sont méconnaissables...

Pour faire respecter les éléments patrimoniaux les plus intéressants et faire assurer leur sauvegarde, les APR ont participé à des "Groupes de Concertation Patrimoine" préalables à la révision du PLU entre Avril et le 20 Septembre 2017. (12 séances ateliers-restitution-infos techniques-synthèse) ...

Des invitations précédant l'enquête publique pour derniers échanges préalables sur liste du patrimoine local remarquable et mesures réglementaires devraient nous parvenir prochainement.

Décisions définitives du Conseil Municipal en décembre 2018 et de "Rennes Métropole" en 2019.

## ❖ PROJET IMMOBILIER HOTEL DIEU :



L'Association demande pour le moins :

- que l'on ne modifie pas l'apparence actuelle vue de la rue, de la cour cernée par le bâtiment d'origine.
- que le décor intérieur de la chapelle ne soit pas sacrifié au profit d'installations ludiques ne respectant pas l'esprit du lieu
- que l'on ne construise pas dans cet espace une tour totalement incongrue par rapport aux immeubles existants (Consulter tous les écrits sur le sujet dans le site internet de l'Association et sur la page Facebook)

**Participez à l'Enquête Publique qui aura lieu avant la fin de cette année.**



## ❖ DES INITIATIVES ENCOURAGEANTES

✚ Comme des lofts dans un ancien garage

**ENFIN UN PROMOTEUR FUTE !! COMPLIMENTS ET MILLE BRAVOS !!!**



Pour la deuxième fois, les APR sont en face, après celui de la reconversion d'un ancien atelier de l'Arsenal Courrouze, d'un exemple de sauvegarde et de réhabilitation d'un patrimoine industriel.

L'architecte témoigne du fait qu'à la Mairie, " *on lui a suggéré de raser le bâtiment...mais en y réfléchissant, il s'est dit qu'il était absurde de se priver de cette grande nef, qui permettait justement d'édifier une construction atypique...La ville a finalement validé le projet*".

LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS veilleront à ce que l'annexe patrimoine local remarquable du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU et PLUI) accorde systématiquement des étoiles à tous les anciens locaux artisanaux et industriels construits avant 1960...Ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant puisque ce hangar n'était pas répertorié.

Il ne faut pas laisser disparaître le peu de vestiges témoins du labeur humain qui restent encore à Rennes.

En sont emblématiques les ateliers et postes d'aiguillage hors service de la gare de Rennes...

Le poste d'aiguillage central doit absolument être classé au titre des Monuments Historiques et les ateliers contemporains de la première gare des années 1850 doivent absolument être préservés.

Cela réchauffe le cœur de voir que des gens intelligents recherchent à valoriser l'existant plutôt que l'éliminer et le remplacer par des blocs bétons préfabriqués à l'usine actuelle.

### 3 - Informations utiles

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17/2/18 :

##### **BUREAU :**

Président : Michel COIGNARD  
Secrétaire : Pierre-Henri BIGER  
Secrétaire Adjointe : Florence ARLEN-RONDOT  
Trésorier : Pierre CHARPENTIER

##### **MEMBRES :**

Patrick ARRONDEAU  
Robert BEZARD  
Louise BLIN  
Sylvie BLOTTIERE-DERRIEN  
Capucine LEMÂTRE

##### **GROUPES DE TRAVAIL :**

- Le GT "PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER PUBLIC ET PRIVE" (PB3P) est directement coordonné et animé par le Bureau.

- Le G.T "PATRIMOINE INDUSTRIEL ET TECHNIQUE" : actuellement Patrimoine Ferroviaire en Gare de Rennes

Pilote : Patrick ARRONDEAU.

- Le GT " MEMOIRE ET TRANSMISSION" : Organisation de balades exploratoires et d'initiatives d'approfondissement d'un sujet patrimonial.

Aucun pilote actuellement.

##### **APPEL A VOLONTAIRES :**

Vous souhaitez avoir une action concrète pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine :

- > Veille de l'évolution patrimoniale dans votre quartier, votre voisinage. (Envoi de photos et de textes)
- > Participation au Conseil d'Administration, à l'animation d'un Groupe de travail : contactez-nous !

Par mail : amispatrimoinerenais@gmail.com

Via notre site : [www.amispatrimoinerenais.org](http://www.amispatrimoinerenais.org)

Via notre page Facebook "Les Amis du Patrimoine Rennais".

##### **COUP DE CŒUR :**

**Capucine LEMÂTRE et Daniel ENOCQ**

PRIX GALETTE 2018 "LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS"

Viennent de publier un livre d'art sur ODORICO

"L'Art de la Mosaïque"